



Contrat à durée indéterminée

Par **THOMAS**, le **15/06/2008** à **16:06**

Je vis avec mon amie et mes 2 enfants dans un T3 et nous avons trouvé une maison dans notre quartier et elle nous plaît beaucoup. Nous avons remis le dossier complet à l'agence immobilière qui la gère et le monsieur (très peu aimable et très peu souriant) vient de m'apprendre "je ne peux pas vous louer la maison car sur votre bulletin de salaire est notifié date d'entrée 19 Mai 2008 !!! Je ne m'en étais même pas aperçu! Je m'explique : je suis chef de cuisine dans un restaurant depuis octobre 2007 et depuis le 19 Mai 2008, le restaurant a été vendu. Mais, pour moi, rien a changé : memes horaires , meme salaire, meme contrat car il n'y a eu aucune fermeture ni rupture (je m'étais renseigné auparavant à l'inspection du travail). Seulement, le repreneur a fait notifier sur mon bulletin de mai 2008 : date d'entrée le 19 Mai 2008 alors qu'il a notifié normalement mais 20 jours de congés payés acquis et non pris à ce jour (cela prouve quand même qu'il y a continuité de contrat !!!!!) L'agent immobilier m'a demandé mon contrat de travail : est ce de la mauvaise foi ou a t il raison? A t il le droit de me la refuser alors que nos revenus dépassent le minimum exigé? Aidez moi car je suis désespéré. petite précision : je suis métis et j'avoue qu'à un moment, j'ai pensé que cela pourrait être du racisme